

Bilan 2018

Maitre d'ouvrage :

SIAEP NORD EST CHARENTE

Exploitant :

SAUR

Origine de l'eau :

1 prise d'eau dans la Tardoire
située sur la commune de
Roussines.
Captage autorisé

Traitement de l'eau :

Vous êtes alimentés par la
station de traitement de la
Séchère sur la commune de
Roussines.

Communes de l'unité de

distribution : 8630 habitants

CHABANAIS sauf écart nord

CHASSENON

CHERVES CHATELARS

ECURAS

LEZIGNAC- DURAND

LINDOIS (LE) MASSIGNAC

MAZEROLLES

MONTEMBOEUF

MOUZON ORGEDEUIL

PERUSE(LA) PRESSIGNAC

ROUSSINES ROUZEDE

SAINT ADJUTORY

SAINT QUENTIN SUR CHARENTE

SAUVAGNAC SURIS

VERNEUIL VITRAC ST VINCENT

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

SIAEP NORD EST CHARENTE

UNITÉ DE DISTRIBUTION : LA SÉCHÈRE

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Limites de qualité : 0 Eschérichia Coli et 0 streptocoques fécaux

Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

DURETE

TH moyen= 9,1 °F

Eau douce

FLUOR

Limite de qualité : ≤ 1,5 mg/l

Il permet la prévention des caries dentaires. **Tout apport complémentaire ou supplémentaire de fluor sous forme de comprimés, de sel fluoré ou de produits dentaires fluorés chez le jeune enfant doit faire l'objet d'un avis médical.**

Teneur maximale= 0,07 mg/l

NITRATES

Limite de qualité : ≤ 50 mg/l

Conforme.

Teneur moyenne= 7,3 mg/l et Teneur maximale = 9,9 mg/l

PESTICIDES

Limites de qualité : ≤ 0,1 µg/l et ≤ 0,5 µg/l pour le total

Conforme

COT/ ALUMINIUM

Référence de qualité : COT ≤ 2mg/l et aluminium ≤200 µg/l

Non conforme

4 dépassements en COT sur 12 analyses effectuées

Teneur moyenne= 1,8 mg/l et Teneur maximale= 2,3 mg/l

1 dépassement en aluminium sur 26 analyses effectuées

Teneur moyenne= 52 µg/l et Teneur maximale= 224 µg/l

Seule l'eau du réseau public peut être considérée potable. Les puits, forages, récupérations d'eau de pluie doivent être déclarés en mairie et ne doivent pas être connectés sur le réseau public d'eau potable même par une vanne fermée : consultez : www.infos-retourdeau-poitou-charentes.com

Après une absence prolongée, il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.

Si vos canalisations et **branchements** sont **en plomb**, il est **fortement conseillé de les remplacer**. Et dans l'attente : laisser couler quelques minutes avant toute consommation.

Si la saveur ou la couleur changent : signalez le à votre exploitant.

Document édité en février 2019